

CHARTRE ETHIQUE DE L'ÉLU(E)

Dans le cadre du dispositif « *Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire* »*, il est prévu qu'un(e) élu(e) soit **délégué(e) à l'accueil** de ces personnes.

Le délégué à l'accueil joue un rôle essentiel auprès des nouveaux habitants. Il vient compléter le suivi personnalisé assuré par un salarié de la structure concernée (le référent).

L'élu(e) accepte de respecter les engagements suivants :

■ ENGAGEMENT DE RENCONTRE

En tant qu'élu(e), je choisis de rencontrer les nouveaux arrivants participant au dispositif d'accueil, lors de leur installation sur mon territoire (communes, communauté de communes...).

■ ENGAGEMENT D'ECOUTE ET DE CONSEILS

En tant qu'élu(e), je choisis d'apporter mon expérience et mes connaissances du territoire, afin d'aider tout nouvel habitant dans sa prise de décisions. Par l'étendue de mon réseau, je veillerai à favoriser les prises de contacts nécessaires à son bon ancrage sur le territoire.

■ ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE

En tant qu'élu(e), je m'engage à tenir informé le référent, des diverses actions proposées et entreprises en faveur de l'intégration de chaque nouvel habitant que j'aurai rencontré dans le cadre du dispositif.

Je soussigné(e),

en tant que

accepte de suivre les engagements présentés ci-dessus.

Fait à, le

Signature

* Cf Référentiel de certification AFAQ Engagement de Service "Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire" REF 208-01